

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud**

**SÉANCE du 11 DÉCEMBRE 2014**

---

**Délibération n° 121-2014**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité une délibération complémentaire à la délibération à valeur permanente n°10-2013 du 11 janvier 2013 relative aux modalités de conversion de la PES ( décret 2009-851 du 08.07.2009) pour prendre en compte la nouvelle PEDR (décret 2017-557 du 28 mai 2014 modifiant le décret du 08.07.2009) et pour fixer les modalités de conversion applicables aux nouveaux attributaires.

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 22	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

*Visa du Président*

Jean PEETERS  


Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15 décembre 2014

Document mis en ligne le : 15 décembre 2014